



Mardi 10 JUIN 2025

Balade au lac de Guerlédan. (60 €)



Visites guidées :

- **Les Forges des Salles.**
- **Balade en bateau sur le lac**

Déjeuner à L'Embarcadère

RDV : Plonévez du Faou 8h30 Châteauneuf du Faou 8h45

✂----- bulletin à découper -----

Bulletin d'inscription sortie Lac de Guerlédan (10 juin 2025)

Seules les personnes munies d'une carte d'adhérent 2024-2025 peuvent s'inscrire à la sortie.

Ce bulletin est à déposer, accompagné du règlement (60 €/personne), à l'occasion des conférences des 6 mai et 20 mai 2025 (**dernier délai**).

Il peut également être envoyé par courrier, accompagné du règlement, à l'adresse suivante :

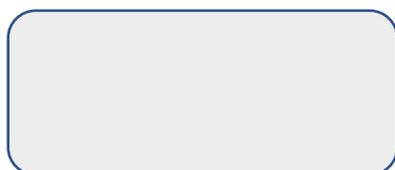
Secrétariat de l'UTL Centre Finistère 34 Kreisker 29690 BOTMEUR

Nom(s) et prénom(s)..... Nb. De personnes :

N°(s) de carte(s) : Tél. :

Ville de départ Châteauneuf (8h45) Plonévez (8h30)

Signature : *L'inscription à la sortie vous engage et vaut acceptation des "Conditions Générales appliquées aux sorties" détaillées au verso.*



Conditions Générales applicables aux sorties de l'UTL Centre Finistère

- Le programme de la sortie peut être modifié en raison de circonstances ou d'événements indépendants de la volonté des organisateurs.
- La sortie peut être annulée au cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant.
- Pour des raisons liées à l'assurance des personnes, la sortie est réservée aux membres de l'association (adhérents complets et accompagnateurs).
- **L'inscription à la sortie n'est effective que lorsque le bulletin d'inscription accompagné du règlement est parvenu à l'association.**
- Le remboursement du montant de la sortie, suite à une annulation par l'adhérent, est conditionné à la fourniture d'un justificatif : certificat médical ou autre.
- L'accompagnateur ne peut s'inscrire à la sortie que si la personne qu'il accompagne est inscrite également.

(*) programme sous réserve de modification – **une bonne aptitude à la marche est requise – chaussures adaptées.**